



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0k 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 582 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 110 342 \$ ET UN EMPRUNT DE 110 342 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 11 janvier 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le Règlement numéro 582 décrétant une dépense de 110 342 \$ et un emprunt de 110 342 \$ pour l'acquisition d'équipements au Service de sécurité incendie.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 mars 2021.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 16^e jour du mois de mars 2021.

Philippe Morin
Directeur général et secrétaire-trésorier